

REGLEMENT TECHNIQUE 2022 2023 208 RACING CUP

Annexé au règlement sportif 2022 2023



VERSION du 1er Novembre 2022

SOMMAIRE

GENERALITES Diffusion des documents.	Page 4
ARTICLE 1 Définition et identification du véhicule admis	Page 5
ARTICLE 2 Passeport, vérifications et contrôles techniques	Page 5
ARTICLE 3 Coque arceautée	Page 6
ARTICLE 4 Moteur, plombage, maintenance et cartographie	Page 7
ARTICLE 5 Carburant et lubrifiants	Page 9
ARTICLE 6 Mise en marche du véhicule	Page 10
ARTICLE 7 Transmission, boîte de vitesse	Page 10
ARTICLE 8 Trains roulants, direction, pneumatiques, freinage	Page 10
ARTICLE 9 Electricité	Page 12
ARTICLE 10 Carrosserie et aérodynamisme	Page 13
ARTICLE 11 Poids	Page 15
ARTICLE 12 Sécurité et équipements intérieurs	Page 17
ANNEXES	Page 20
CONTACTS UTILES	Page 25

GENERALITES

Règlementation technique de la 208 Racing Cup 2022 2023

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation. Il faut donc ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée:

- Dans ce règlement technique 2022 2023.
- Dans les additifs ou annexes qui pourront être publiés en 2022 2023.
- Dans les notices de montage de la 208 Racing Cup.
- Dans les bulletins techniques de la 208 Racing Cup.

Le règlement et les annexes sont publiés sur le site :

<https://series.ultimatecup.racing/fr/>

Les notices et les bulletins sont disponibles sur le serveur FTP dédié à la 208 Racing Cup.

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire par la pièce d'origine Peugeot (pour les pièces d'origine et de série), Peugeot Sport ou options Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques), référencée par Peugeot Sport pour 208 Racing Cup.

Le concurrent est responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la 208 Racing Cup, depuis le début des essais qualificatifs jusqu'à la publication des résultats de la dernière course de l'épreuve.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes définies par Automobiles Peugeot (pour les pièces d'origine et de série) ou Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques) d'une part, et conformément à ce règlement technique et ses éventuels additifs d'autre part.

L'Ultimate Cup Series se réserve le droit de modifier la définition technique et la réglementation technique de la 208 Racing Cup. Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication de documents techniques et d'additifs au présent règlement.

Le présent règlement s'applique de la même façon en 208 Racing Cup « Sprint » et 208 Relais.

ARTICLE 1 - Définition et identification du véhicule admis

1.1 - Type de véhicule utilisé

Le seul type de véhicule autorisé est la 208 Racing Cup, tel que défini par Peugeot Sport et commercialisée par Racing Shop.

Le véhicule doit être conforme au présent règlement, à ses annexes et à la fiche d'homologation FFSA n° 004 CdM et à ses additifs potentiels.

La 208 Racing Cup est le résultat de l'assemblage du kit de pièces et des options 208 Racing Cup tel que défini par Peugeot Sport et commercialisé par Racing Shop, dans le respect des notices de montage de la 208 Racing Cup.

Cas d'exception :

Bouclier Avant, Calandre, phares
(Voir chapitre Carrosserie_Face avant)

1.2 - Identification du véhicule

La plaque constructeur est obligatoire et doit être lisible. Elle est soudée sur l'arceau et visible à travers la custode arrière gauche.

Outre la plaque constructeur, il faut que les numéros de série désignés ci-dessous soient également lisibles :

- Numéro de série du moteur,
(Situé sur la face avant du bloc moteur, à proximité de la boîte de vitesses)
- Numéro de série du calculateur moteur
(Situé sur la face supérieure du Calculateur)
- Numéro de série boîte de vitesses,
(Situé sur la face avant du carter principal, à proximité du carter en tôle)

ARTICLE 2 - Passeport, vérification et contrôle technique

2.1 - Définition du passeport technique

L'identification du véhicule vis-à-vis de son passeport est faite par deux vignettes respectivement collées sur celui-ci et sur l'arceau principal du véhicule.

Les commissaires techniques en charge de la 208 Racing Cup établissent, si nécessaire, le passeport technique au moment des vérifications techniques préliminaires de la première épreuve à laquelle le véhicule est engagé.

2.2 - Vérifications techniques préliminaires

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés.

Aucun véhicule ne pourra prendre part à une épreuve sans que celui-ci n'ait été contrôlé et approuvé lors des vérifications techniques préliminaires.

Lors des vérifications techniques préliminaires de chaque épreuve, des remarques peuvent être écrites sur ce passeport.

Ces remarques devront être régularisées par le concurrent pour les vérifications techniques préliminaires de l'épreuve suivante.

Ce passeport est conservé par le concurrent et est de sa responsabilité. Le passeport devra être à disposition des commissaires sur simple demande à tout moment des épreuves.

2.3 - Contrôles techniques

A tout moment d'une épreuve de la 208 Racing Cup, des contrôles techniques pourront être réalisés par les commissaires techniques pour vérifier la conformité des véhicules.

A ce titre, les commissaires techniques pourront effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

Seuls les outillages de mesure utilisés et les méthodes de contrôle définies par les commissaires techniques font foi lors des contrôles techniques.

ARTICLE 3 - Coque arceautée

Toute modification de l'armature de sécurité est interdite.

Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite.

ARTICLE 4 - Moteur, plombage, maintenance et cartographie

4.1 - Désignation et définition du moteur autorisé

Le moteur de la 208 Racing Cup est le moteur tel que défini par Peugeot Sport pour la 208 Racing Cup et commercialisé par Racing Shop.

Aucune modification autre que celles définies dans les notices de montage n'est autorisée.

4.2 - Plombage du moteur

La politique sportive concernant les plombages moteurs de 208 Racing Cup est décrite chapitre 4.3 du règlement sportif.

Le plombage du moteur est décrit dans l'annexe 3.

La présence et le bon état des plombs sont de la responsabilité du concurrent.

Les plombs ne sont pas une condition suffisante de conformité du moteur. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé à la vérification des performances du moteur ainsi qu'au démontage de celui-ci pour un examen approfondi.

En cas d'intervention sur le moteur qui nécessiterait la suppression d'un plomb lors d'une course de 208 Racing Cup organisée par l'Ultimate Cup Series, une demande écrite pour le retirer doit être faite par email à l'adresse suivante:

A : hervehen017@gmail.com

Cc : olivecap38@hotmail.fr

Le concurrent devra attendre une confirmation écrite (par e-mail) du commissaire technique et l'attribution d'un numéro d'accord pour suppression du ou des plombs concerné(s).

La suppression du/des plombs ne peut se faire qu'en la présence du commissaire technique.

A la fin de l'intervention mécanique réalisée sous la supervision du commissaire technique, un nouveau plomb sera apposé en remplacement du précédent. Seul le commissaire technique est habilité à la pose d'un plomb officiel tel que défini en annexe 3 de ce document.

En cas de non-respect de cette procédure et en cas de constat lors des vérifications techniques, un rapport sera adressé au Collège des Commissaires Sportifs

4.3 – Scellés

Prescription générale

Le commissaire technique est libre d'apposer un/des scellé(s) sur toute(s) pièce(s) mécanique.

Scellé(s) moteur

En cas d'intervention sur le moteur qui nécessiterait la suppression d'un ou plusieurs scellés, une demande écrite pour le/les retirer doit être faite par email aux adresses suivantes :

A : hervehen017@gmail.com

Cc : olivecap38@hotmail.fr

Le concurrent devra attendre une confirmation écrite du Commissaire Technique (par e-mail) et l'attribution d'un numéro d'accord pour suppression du ou des scellé(s) concerné(s).

Lors des vérifications techniques préliminaires de l'épreuve suivante à laquelle le concurrent prendra part, de nouveaux scellés seront apposés par les commissaires après un contrôle préalable de conformité.

Le non-respect de cette procédure et en cas de constat lors des vérifications techniques, un rapport sera adressé au Collège des Commissaires Sportifs

4.4 – Maintenance

Seul Peugeot Sport peut commercialiser les moteurs de la 208 Racing Cup.

Moteur plombé

Seul Peugeot Sport, à travers son fournisseur exclusif Oreca Magny-Cours peut entretenir et réparer les moteurs plombés de la 208 Racing Cup.

4.5 - Alimentation d'air

Gaine d'admission

Seule l'utilisation de la gaine admission telle que définie par Peugeot Sport **et présente dans la fiche de spécifications en annexe** est autorisée.

Une modification de la boîte à air est autorisée seulement si elle a pour seule fonction d'assurer l'étanchéité entre le filtre à air et la gaine.

Découper la boîte à air est autorisé uniquement si cela respecte la modification décrite dans l'info-tech 19-01 relative.

Filtre à air

Seule l'utilisation du filtre à air tel que défini par Peugeot Sport **et présent dans la fiche de spécifications en annexe** est autorisée.

Toute modification de celui-ci visant à augmenter ses performances est interdite.

4.6 – Dégazage huile moteur

Le dégazage des vapeurs d'huile moteur provenant des couvercles culasse est autorisé.

Seule l'utilisation des pièces spécifiques constitutives du kit option telles que décrites dans l'info-tech 19-03 relative sont autorisées.

4.7 - Cartographie

Seule la cartographie définie par Peugeot Sport **et présente dans la fiche de spécifications en annexe** est autorisée.

Elle pourra être contrôlée à tout moment de l'épreuve à la demande des commissaires techniques.

ARTICLE 5 - Carburant et lubrifiants

5.1 Carburant

L'utilisation de l'essence fournie par l'Ultimate Cup Series est obligatoire. Les caractéristiques de ce carburant doivent pouvoir être retrouvées lors des contrôles. L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 4 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

5.2 - Lubrifiants

Le liquide de frein, ainsi que le liquide de refroidissement, les huiles de moteur et de boîte de vitesse, sont libres.

ARTICLE 6 - Mise en marche du véhicule

Le démarrage du véhicule doit être effectué seulement par le pilote assis dans le véhicule, la commande de démarrage étant actionnée par ce dernier uniquement.

ARTICLE 7 – Transmission

7-1 – Boite de vitesse

Il est obligatoire d'utiliser l'ensemble des pièces constitutives de la boite de vitesse de la 208 Racing Cup telles que définies dans la nomenclature et les notices de montage relatives.

Les différents pignons constituant celle-ci devront respecter les rapports tels que définis dans la fiche d'homologation :

Rappel :

1	<u>11 X 38</u>	<u>3.455</u>	—	<u>X</u>
2	<u>15 X 28</u>	<u>1.867</u>	—	<u>X</u>
3	<u>31 X 40</u>	<u>1.290</u>	—	<u>X</u>

4	<u>41 X 39</u>	<u>0.951</u>	—	<u>X</u>
5	<u>47 X 35</u>	<u>0.745</u>	—	<u>X</u>
6	—	—	—	—

Le couple final doit être de 15x76

7-2 – Différentiel

L'utilisation d'un différentiel à glissement limité ou assimilé n'est pas autorisée.

ARTICLE 8 - Suspension, direction, freinage

8.1 - Trains roulants

Le réglage des paramètres suivants est libre, dans le respect du montage de l'ensemble des pièces et de l'article 1.1 du présent règlement :

- Hauteur de caisse arrière
- Parallélisme avant
- Carrossage et parallélisme arrière, dans la limite d'une cale de carrossage et d'une cale de pince maximum par côté.

8.2 - Ressorts de suspension

Seule l'utilisation des ressorts de suspension avant de raideur 60N/mm et arrière 5.6N/mm est autorisée.

8.3 – Amortisseurs

Seuls les amortisseurs référencés par Peugeot Sport pour la 208 Racing Cup tels que définis dans la nomenclature de base sont autorisés.

Toute opération ou modification est interdite.

L'utilisation d'une butée d'attaque sur les amortisseurs arrière est obligatoire. La hauteur de la butée est de 35 mm. Elle doit être de type élastomère.

Les butées doivent être identiques sur les 2 amortisseurs.

8.4 – Anti roulis avant

Seule la barre antiroulis avant Ø21mm est autorisée

Il est autorisé de déconnecter la barre anti-roulis avant en supprimant une des 2 biellettes de connexion. La barre anti-roulis doit rester sur le véhicule.

8.5 - Jantes

Seules les jantes de dimensions 6.5" x 16"- ET25 commercialisées par Racing Shop sont autorisées.

L'utilisation des valves instrumentées est interdite.

8.6 – Largeur de voie

L'utilisation des cales de voie avant épaisseur 15mm et arrière 7mm est obligatoire.

8.7 - Freinage

Il est obligatoire d'utiliser les disques et les plaquettes de frein référencées par Peugeot Sport pour la 208 Racing Cup tels que définis dans la nomenclature de base et/ou option.

Toute opération ou modification des plaquettes de frein est interdite.

8.8 - Pneumatiques

Le seul pneumatique autorisé est le pneu MICHELIN Pilot Sport 3 205/45-R16 87W.

Pour les aspects de la réglementation relatifs au nombre de pneumatiques autorisé pour une épreuve, à leur marquage, ainsi qu'à leur état et leur niveau d'usure, se reporter au règlement sportif correspondant.

ARTICLE - 9 Electricité

9.1 - Equipements électriques

Tous les équipements électriques de la 208 Racing Cup (boîtier de puissance, faisceaux électriques, calculateur, capteurs, actuateurs...) doivent être présents, opérationnels et en parfait état de fonctionnement à tout moment d'une épreuve.

Aucune modification autre que celles présentées dans le bulletin technique N° 2016-01- n'est autorisée.

9.2 - Eclairage

Seuls les phares de la 208 Racing Cup sont autorisés.

Il est autorisé de remplacer les lampes qui équipent les optiques des feux AV d'origine par des lampes 100 watts. Ces 2 lampes doivent être blanches.

Toutes les autres ampoules doivent être conformes à l'équipement d'origine.

9.3 - Anti Brouillard Arrière

Seul le 3^{ième} feu stop est autorisé pour assurer la fonction d'antibrouillard arrière conformément à l'info-tech 19-02 relative.

9.4 - Calculateur et système d'acquisitions

Le calculateur Magneti Marelli doit demeurer à son emplacement d'origine. Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ce calculateur à tout moment lors d'une épreuve.

De ce fait, ils peuvent exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques.

Le bon état de la prise de connexion (« Ethernet ») et du faisceau est de la responsabilité du concurrent.

Tout effacement des acquisitions de données des calculateurs installés dans les 208 Racing Cup est interdit pendant la durée des meetings, des vérifications techniques préliminaires aux vérifications techniques finales.

9.5 - Transpondeur pour chronométrage officiel

Tout véhicule participant à la 208 Racing Cup doit être équipé du transpondeur défini par l'Ultimate Cup Series à chaque épreuve.

Le numéro de série du transpondeur de chaque 208 Racing Cup est enregistré et en aucun cas les transpondeurs ne peuvent être échangés entre les concurrents.

Le transpondeur doit être fixé dans le passage de roue avant droit, verticalement comme présenté en annexe.

ARTICLE 10 - Carrosserie et aérodynamisme

10.1 - Aérodynamisme

Il est interdit d'utiliser tout type d'adhésif pour lier des parties de carrosserie ou de vitrage entre elles ou pour modifier le contour du véhicule à l'exception des liaisons entre les éléments de carrosserie ci-dessous :

- Le becquet de volet et le volet arrière

Dans ce cadre, est autorisé uniquement, de l'adhésif transparent ou de la même couleur que la zone de carrosserie où il est appliqué.

L'ajustement des pièces de carrosserie est autorisé sans modification ou déformation des pièces, en respectant les préconisations des notices de montage, sans ajout de pièces supplémentaires à cette notice de montage.

10.2 - Masquage

Les masques utilisés ne doivent pas avoir d'autres fonctions que l'obturation du radiateur, de la grille pare-pierres ou de la trappe de toit et doivent être amovibles.

Bouclier avant :

En cas de température de l'air extérieure basse, Il est autorisé de masquer l'entrée d'air pour le radiateur du liquide de refroidissement moteur dans le respect des éléments suivants :

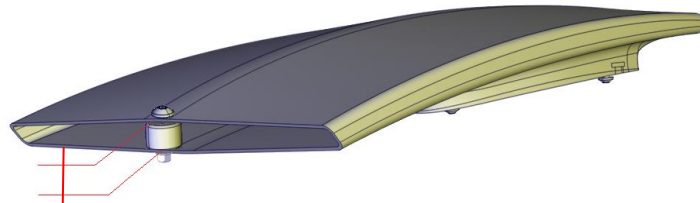
Le masque devra être constitué d'un dispositif intégralement de couleur noire obstruant le passage de l'air, fixé de manière solide pour ne pas se détacher en condition de course et amovible à tout moment.

Trappe de toit:

Il est autorisé de masquer l'entrée et la sortie de la trappe de toit, seulement à l'aide d'adhésif transparent ou de la même couleur que la trappe de toit, ou d'une pièce en matériau plastique, de la même couleur que la trappe de toit.

Il est autorisé de poser une entretoise sur la trappe de toit afin de limiter son ouverture en condition de roulage.

Cette entretoise boulonnée, comme illustré ci-dessous, devra respecter une hauteur de 20mm minimum.



Hauteur : 20mm minimum

10.3 - Vitrage

Les commissaires techniques pourront demander le remplacement du pare-brise si celui-ci est trop endommagé.

Les vitres latérales avant en polycarbonate épaisseur 4 mm telles que définies par Peugeot Sport dans le kit de la 208 Racing Cup sont obligatoires.

Les vitres latérales arrière (custodes) d'origine doivent être revêtues sur leur face intérieure par un film antidéflagrant transparent et incolore ; l'utilisation de ce film est également autorisée sur la vitre de volet arrière (hayon).

10.4 - Esthétique

Il est obligatoire de respecter le plan d'identification 208 Racing Cup 2022.

Le véhicule doit être présenté à chaque course et à chaque séance d'essais dans un état soigné.

L'Ultimate Cup Series ou le délégué technique se réservent le droit de faire remplacer par le concurrent tout élément de carrosserie endommagé qui pourrait être dangereux pour le bon déroulement des épreuves ou qui pourrait nuire de par son état esthétique à l'image de la série.

10.5 – Face avant

Bouclier avant :

Toutes les modèles de bouclier avant ayant équipé le véhicule de série sont autorisées au montage, à l'exception du modèle « GTI ».

Calandre :

Tous les modèles de calandres ou grille pare-pierres avant ayant équipé le véhicule de série sont autorisées au montage, à l'exception du modèle « basse consommation » et « GTI ».

Phares :

Toutes les modèles de phares avant ayant équipé le véhicule de série sont autorisées au montage.

ARTICLE 11 – Poids

11.1 - Poids à vide

C'est le poids d'une 208 Racing Cup à tout moment d'une épreuve sans pilote et sans l'équipement du pilote.

L'équipement du pilote est défini dans le règlement sportif.

Le poids minimum de la 208 Racing Cup est de 960 kg (neuf cent soixante kilogrammes).

Cet article s'applique aux épreuves de 208 Racing Cup et 208 Relais.

11.2 - Poids en condition de course

Le poids en condition de course est le poids d'une 208 Racing Cup à tout moment d'une épreuve, avec son pilote et son équipement.

Le poids minimum en condition de course de la 208 Racing Cup est de 1040 kg (Mille quarante kilogrammes).

Dans le cas d'une participation en 208 Relais ou en 208 Racing Cup avec plusieurs pilotes sur le même véhicule, c'est le poids avec le pilote le plus léger qui est pris en considération.

11.3 - Lest

De façon à satisfaire aux points 11.1 et 11.2, Il est autorisé d'ajuster le poids de la voiture par l'utilisation d'un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, placés sur le plancher de l'habitacle, à l'emplacement du siège passager avant et de ce fait, facilement visibles et accessibles.

Le concurrent doit informer les commissaires techniques de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires de façon à contrôler le ou les scellés, ou en réaliser.

Le ou les lests restent libres de forme et de matériau, néanmoins l'utilisation des plaques de lest suivantes est recommandée :

- Ref 619500-05 (masse unitaire : 2,5kgs)
- Ref 2KgA21205A (masse unitaire : 2,0kgs)
- Ref 2KgA21206A (masse unitaire : 5,0kgs)
- Ref 2KgA21207A (masse unitaire : 10 kgs)

ARTICLE 12 - Sécurité et équipements intérieurs

Toute voiture considérée techniquement dangereuse par les commissaires techniques ne pourra pas prendre le départ d'une nouvelle manche sauf si le concurrent répare le véhicule et si un commissaire technique confirme la non-dangérosité du véhicule.

12.1 - Extincteur

L'utilisation d'un système d'extinction plombé embarqué conforme au paragraphe 7.2 de l'article 253 F.F.S.A. est obligatoire fourni dans le kit Peugeot sport et commercialisé par Racing Shop est obligatoire.

Les extincteurs autorisés et leur numéro d'homologation sont présents dans la spec sheet en annexe.

Le système d'extinction plombé embarqué devra être armé dès la pré-grille : système branché et interrupteur sur « ON ».

Assemblage du kit extincteur automatique :

L'extincteur devra être installé de façon à respecter l'article 253-7.2.2 de l'annexe J et les instructions du fabricant.

Positionnement des Buses :

Le positionnement des buses et le cheminement du circuit de pulvérisation d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fabricant

Précaution de montage :

Assurez-vous que les buses d'extincteur soient placées de façon à ne pas rencontrer d'obstacle direct et ainsi pulvériser efficacement sur les points importants, source possible de départ d'incendie. (Arrivée d'essence, modine/filtre à huile, échappement, alternateur, ...)

Dans l'habitacle, il est recommandé d'orienter les buses vers les jambes du pilote et d'éviter le visage.

Fixation des buses :

La fixation des buses uniquement à l'aide de rilsans est interdite. Il est obligatoire de fixer chacune des buses du système sur un support solide (tôle fine, ou assimilé).

Supports de buses :

Les supports doivent être solidement fixés par l'intermédiaire de rivets, vis ou assimilé.

Si la fixation du support s'effectue autour d'un tube d'arceau, celle-ci doit solidariser le support au tube à l'aide de colliers de serrage métalliques uniquement, empêcher la rotation du support et ne pas porter atteinte à la rigidité structurelle de celui-ci.

Rappel : sur un tube d'arceau, aucun perçage, fixation par vis, rivets ou assimilé n'est autorisé.

Contrôle/Remplissage :

La jauge de pression de l'extincteur doit être dans la zone préconisée (zone verte sur l'affichage).

Le dernier contrôle ou remplissage du système d'extinction doit dater de moins de 2 ans. Cette information doit être visible et lisible lors des vérifications techniques.

Le contrôle/révision ou remplissage doit être effectué uniquement par le fabricant de l'extincteur ou par un de ces distributeurs agréés.

12.2 - Harnais

L'utilisation d'un des harnais conformes au paragraphe 6.1 de l'article 253 F.F.S.A. Sparco 6 points tels que définis par Peugeot Sport et présents dans la fiche de spécifications en annexe est obligatoire.

La date de validité de chaque sangle doit être respectée. Si une sangle est endommagée ou si le dispositif de verrouillage ne fonctionne pas correctement, le harnais devra obligatoirement être remplacé.

12.3 - Filet anti-défenestration

Il est obligatoire d'utiliser le un filet anti-défenestration conforme au paragraphe 11.2 de l'article 253 F.F.S.A. tel que défini par Peugeot Sport dans le kit de la 208 Racing Cup pendant toutes les épreuves.

12.4 - Baquet et volant

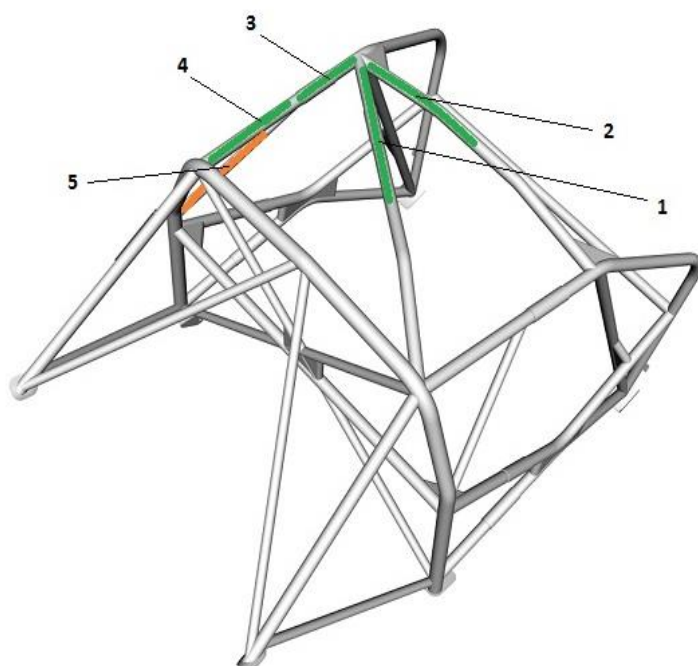
L'utilisation d'un des baquets conformes au paragraphe 12 de l'article 253 F.F.S.A. Sparco tel que défini par Peugeot Sport et présent dans la fiche de spécifications en annexe est obligatoire.

L'utilisation des d'équerres homologuées telle que définie par Peugeot Sport, associées à des vis M8 de classe 10.9 au minimum, est obligatoire.

L'utilisation d'un volant Sparco diamètre 323 mm, tel que défini par Peugeot Sport dans le kit de la 208 Racing Cup, ou de tout autre volant Sparco est obligatoire.

12.5 - Protection d'arceau sous pavillon

Des mousses de protection d'arceau, issues de la liste technique FIA n°23, devront être mises en place conformément au schéma d'implantation ci-dessous.



Repère	Ø de tube	Longueur de padding (mm)
1	Ø40	500
2	Ø40	500
3	Ø40	200
4	Ø40	360
5	Ø30	500

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Peugeot Sport :

- Mousse FIA pour arceau D32 référence 3T3L21065A (1 x 600mm)
- Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40 (2 x 500mm)

12.6 - Sangles de prise en remorque

Les sangles de prise en remorque telles que définies par Peugeot Sport dans le kit de la 208 Racing Cup doivent être en parfait état, être visibles pour une personne située debout à l'extérieur de la voiture et doivent être indiquées par une flèche.

L'assemblage de la sangle de remorquage AR doit être réalisé conformément au bulletin technique N°2015-02.

ANNEXE N°1 : N° DE SERIE

❖ Bloc Moteur / Carter cylindre



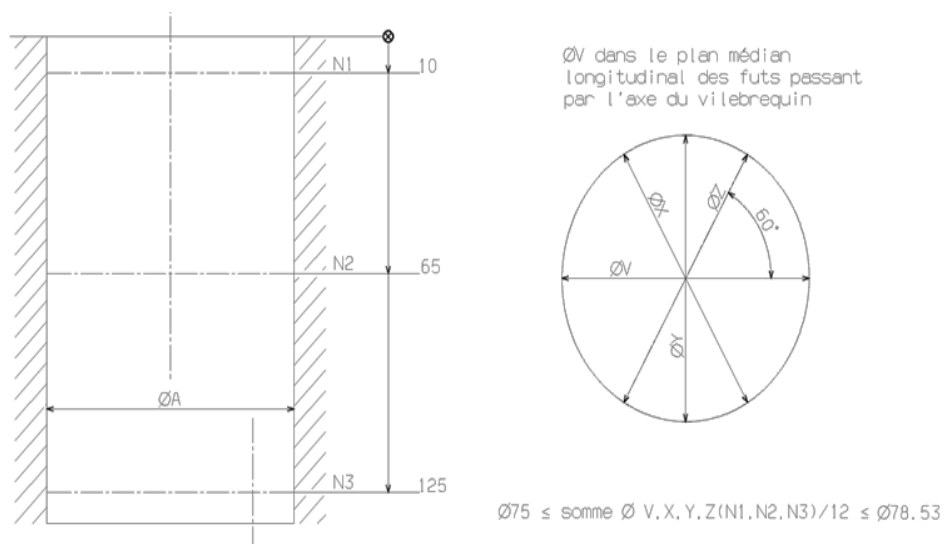
❖ Boite de Vitesse



Diamètre alésage des futs de carter cylindres

Méthode de mesure :

Prise de quatre diamètres par hauteur de contrôle. Diamètre noté V, X, Y, Z, Hauteurs de contrôle notées N1, N2, N3, suivant le dessin ci-dessous.



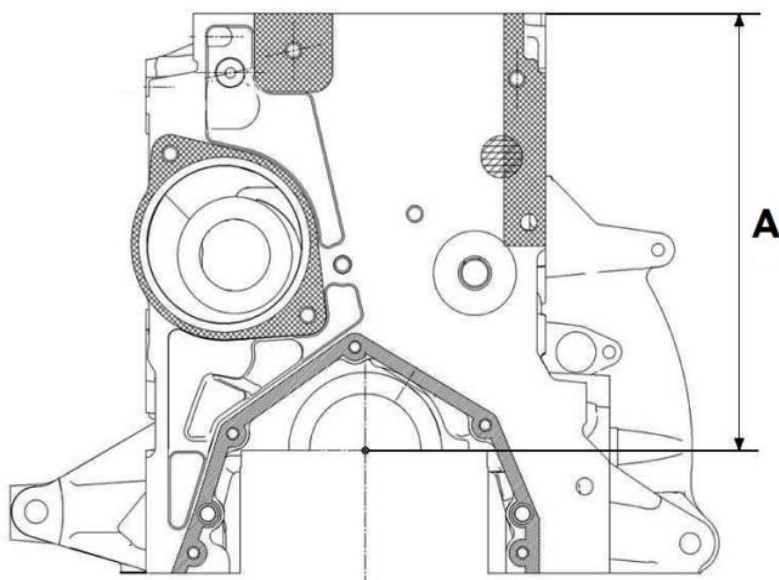
La moyenne des 12 valeurs obtenues ne devra jamais dépasser 78.53 mm, à tout moment, et quel que soit le kilométrage du moteur.

Hauteur de carter cylindres

De l'axe vilebrequin à la face feu (ou plan de joint culasse) = 206,98 +/-0,05 mm.

Hauteur mini côte A = 206,93 mm.

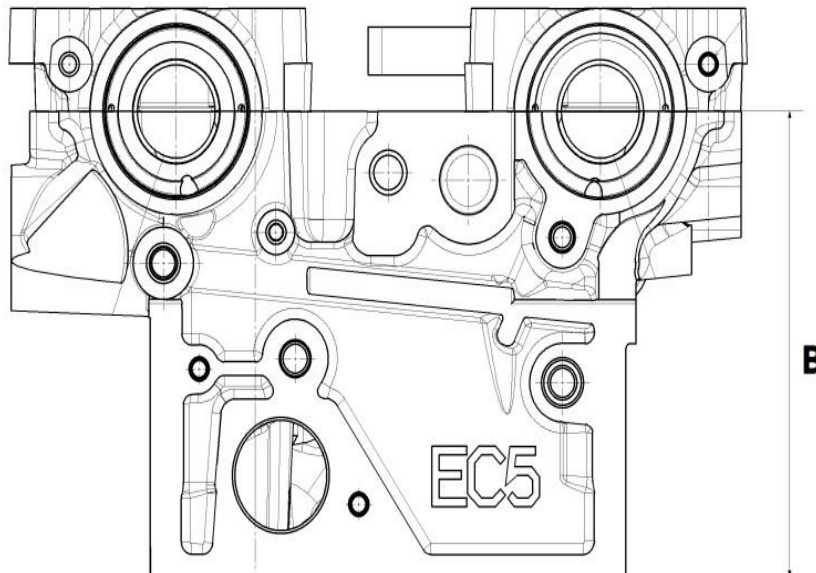
Attention : L'axe vilebrequin ne correspond pas à la face d'appui des paliers.



Hauteur de culasse

De la face palier AAC à la face feu (ou plan de joint culasse) = 135,8 +/- 0,1 mm.

Hauteur mini côte B = 135,7 mm.



ANNEXE N°3 : PLOMBAGE ET SCELLES

Le plombage moteur est composé de 3 (trois) plombs mécaniques positionnés aux emplacements définis et illustrés ci-après.

Ces plombs peuvent être de trois types :

- Type 1 :
Modèle de plomb apposé par Peugeot Sport lors de la commercialisation du moteur. Inscription « Peugeot Sport N°... » ou « PSA Motrosport N°... » (voir illustration ci-après).
- Type 2 :
Modèle de plomb apposé par le commissaire technique après un contrôle de conformité ou une intervention mécanique. Inscription « Ultimate Cup Series N° » (illustration fournie en début de saison)
- Type 3 :
Modèle de plomb apposé par un prestataire extérieur (Oreca par exemple) reconnu par l'Ultimate Cup Series et sous réserve de validation par le contrôleur technique.

Chaque moteur identifié par son N° de bloc ainsi que sa plaque d'identification est enregistrée dans un fichier de suivi. Dès lors qu'il est possible à tout moment de l'épreuve de contrôler pour le commissaire technique que les plombs mécaniques sont bien ceux associés au moteur désigné.

❖ Couvre culasse admission :



❖ Couvre culasse échappement :



❖ Carter d'huile :



Les scellés sont des étiquettes adhésives ultra destructibles. Les scellés peuvent être posés sur toutes les pièces du moteur.

Exemple :

www.peugeot-sport.com



ANNEXE N°4 : POSITION TRANSPONDEUR

Il doit être connecté au faisceau marqué transpondeur de la voiture (connecteur jaune) sans modification de ce dernier (les connecteurs inverses sont fournis).

Attention : position en avant de l'axe de roue obligatoire.



LIENS UTILES

Documentation, informations pratiques

<https://series.ultimatecup.racing/fr/>

Site internet

www.peugeot-sport-store.com

Serveur FTP – Accès documentation technique :

Via un navigateur internet (ex : Internet explorer):

Adresse : <ftp://188.130.44.88>

User = rallyt2o8rps

Mot de Passe : olyd543

CONTACTS UTILES

Responsable Sportif 2o8 Racing Cup

Stéphane Krafft

sporting_coordinator@ultimatecup.eu

Tel : + 33 (0)6 24 26 35 54

Commissaire Technique FFSA

Hervé HENO

Tel : +33 (0)6 12 49 71 62

herveheno17@gmail.com

Délégué Technique FFSA

Olivier Cappelletti

Tel : +33 (0)6 59 57 86 93

olivecap38@hotmail.fr

Peugeot Citroën Racing Shop - Vente pièces détachées

Tél : + 33 1 30 27 11 00

Email : racingshop@stellantis.com